

ENTRETIEN de Jean-Pierre  
Cabestan. Hong Kong : le régime  
chinois cadennasse le procès de  
quarante-sept démocrates.

N#2023-02

13 Février 2023

## A propos d'Asia Centre :

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale. Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux.

## A propos de Jean-Pierre Cabestan :

Jean-Pierre Cabestan est directeur de recherche au CNRS rattaché à l'Institut de recherche français sur l'Asie de l'Est (IFRAE) de l'INALCO. Il était de 2007 à 2021 professeur au Département de science politique de l'Université baptiste de Hong Kong qu'il a dirigé de 2007 à 2018. Il est aussi chercheur associé à Asia Centre, Paris ainsi qu'au Centre d'étude français sur la Chine contemporaine de Hong Kong. Nommé officier des Palmes Académiques en 2018, il est depuis 2019 membre correspondant de l'Académie des sciences d'outre-mer (ASOM).

## **Hong Kong : le régime chinois cadenasse le procès de quarante-sept démocrates.**

**Entretien de Jean-Pierre Cabestan par Marie Moussié**

13 Février 2023

Le sort de l'opposition politique semble scellé à Hong Kong, avec l'ouverture du plus grand procès dirigé contre des militants pro-démocratie, lundi 6 février. À la barre, le gouvernement pro-Pékin du territoire ne sera sans doute pas tendre avec ceux qu'il accuse d'avoir essayé de renverser le pouvoir.

Ils sont quarante-sept dans le box du tribunal : des journalistes, des universitaires, des anciens leaders de partis démocrates... Ils ont tous été arrêtés en 2021 au motif d'avoir organisé des élections législatives officieuses, un an auparavant. Piloté par le Parti communiste chinois, le gouvernement hongkongais venait de promulguer la loi sur la sécurité nationale, qui a interdit les scrutins aux formations démocrates locales. Vingt-cinq ans après la rétrocession du territoire à Pékin par les Britanniques (1997), la diversité politique a été balayée par le régime de Xi Jinping.

Entretien avec Jean-Pierre Cabestan, sinologue et chercheur à Asia Centre à Paris, en résidence à Hong Kong depuis vingt ans.

### ***Question : Dans quelle atmosphère s'ouvre ce procès majeur ?***

Ce procès politique suscite pas mal de réactions et il est très suivi par les diplomates qui sont en poste ici. Il n'y a pas beaucoup d'espoir, car les procureurs sont très remontés contre les accusés. Ils leur reprochent d'avoir tenté de provoquer un coup d'État alors que l'opposition essayait de rendre son pouvoir le plus visible possible dans les limites légales qui lui sont accordées.

Il y avait des militants socio-démocrates devant le tribunal. L'un d'entre eux a été repoussé par la police parce qu'il tenait une pancarte. Un autre, qui a enlevé son masque, a pris une amende. Aucune manifestation n'a été autorisée, de toute façon, depuis le début de la crise du Covid, en 2020. Apparemment, il y a aussi des personnes qui ont acheté des tickets officiels pour remplir la salle d'audience. Le gouvernement veut empêcher les opposants d'accéder à la salle. Cela a entraîné des réactions négatives de la part des membres de la Ligue des socio-démocrates (LSD), qui ont eu des problèmes avec la police à l'entrée du tribunal.

### ***Question : Qui va juger les quarante-sept accusés ?***

Comme c'est une affaire de sécurité nationale, les juges ont été choisis par le chef de l'exécutif. C'est là que se trouve la grande entorse à l'État de droit : il n'y a pas de jury ! Les juges sont des gens qui sont prêts à travailler pour Pékin, on peut le dire franchement. C'est un tribunal politique qui pratique une justice d'exception.

**Question : L'opposition est-elle totalement rayée du paysage politique du territoire ?**

Il y a des partis d'opposition qui restent, mais ils n'ont plus de représentants au Parlement. Le Parti démocrate reste un parti organisé qui fait entendre sa voix de temps en temps, mais sans députés, ça n'a plus beaucoup de sens. Les autres partis se sont sabordés, plus ou moins. Le Parti civique, par exemple, est en train de se transformer en organisation non gouvernementale.

Tant qu'il y aura un parti unique en Chine avec une direction aussi obtuse et conservatrice, il n'y a aucune chance que le système électoral introduit en 2021 soit changé. Il n'y a plus que vingt députés sur quatre-vingt-dix qui sont élus directement et il y a un gros tri des candidatures, en faveur des pro-Pékin. Les Hongkongais ont abandonné, c'est pour ça que le taux de participation était à moins de 30 % aux législatives de 2021.

Jusqu'aux élections de 2016 comprises, 55 % des Hongkongais votaient pour les partis pan-démocrates. C'est du passé. Les candidats de l'époque sont désormais en prison. Il n'y a aucun risque que le Parlement renverse le gouvernement. Mais qu'un Parlement renverse le gouvernement, c'est quand même l'une des règles basiques de la démocratie... Et évidemment, les membres du Parti communiste chinois n'aiment pas ça. Ils n'aiment pas les choses qu'ils n'ont pas prévues et ils aiment bien les élections qu'ils peuvent gagner en toute sécurité.

**Question : La population peut-elle se retourner contre le gouvernement ?**

Les gens ont peur, ils n'ont pas envie de finir derrière les barreaux. Les personnes qui ont été sanctionnées pour avoir manifesté contre l'amendement de la loi d'extradition en 2019, dont certains de mes étudiants, ont été condamnées à plusieurs années de prison. Elles ne s'attendaient pas à de telles peines, dans des locaux sans chauffage ni climatisation. Ce sont des prisons indécentes par rapport au niveau de développement de Hong Kong, les conditions y sont déplorables.

Ce n'est pas très réjouissant, les gens se sont recroquevillés. Les syndicats étudiants et ouvriers ont aussi été démantelés, comme tous ceux qui étaient trop politiques ou trop critiques.

Ce qui joue, c'est que les gens sont obéissants et assez respectueux de la loi, quelle qu'elle soit. Ils ne se posent pas trop de questions, tant que la sphère privée n'est pas trop affectée. La vie continue, mais 150 000 Hongkongais sont déjà partis. Particulièrement des jeunes ménages avec des enfants, des gens qui appartiennent aux classes supérieures, qui ne voulaient pas que leurs enfants subissent le matraquage idéologique, l'éducation soi-disant patriotique qui est imposée aux enfants hongkongais à l'école.

**Question : Qu'advient-il des condamnés ?**

Ils se retrouveront avec un casier judiciaire. Les gens qui ont fait de la prison sont mis au ban de la société, ne peuvent pas retrouver de travail. Dans ce procès, le gouvernement et le Parti

communiste chinois sont particulièrement hargneux : il n'y a eu aucune tentative d'amnistie ou de réconciliation. Vont-ils promettre une amnistie après avoir étrillé et sanctionné tout le monde ? Pour l'instant, ils veulent donner une leçon aux pro-démocrates, opérer une politique dissuasive pour que personne ne bouge.

*Media : Ouest France  
Date : jeudi 9 février 2023  
Auteur : Marie Moussié*